

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 septembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 16 septembre 2021, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Gérard Jambou Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Scryve, Morgane Côme, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Ronan Gouerec, Yvette Metzger, Isabelle Le Douaron, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, , Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Nadine Constantino a donné pouvoir à Michaël Quernez
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
David Le Doussal a donné pouvoir à Michel Forget
Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Jean-Pierre Moing a donné pouvoir à Pascale Douineau
Arnaud Le Pennec a donné pouvoir à Danièle Brochu
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Kha

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Isabelle Le Douaron

6. REFONTE DU COMPLEXE TENNISTIQUE DE KERBERTRAND : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LE TENNIS CLUB DE QUIMPERLE

Exposé :

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement du projet de restructuration du complexe tennistique de Kerbertrand afin d'adapter ces équipements à la pratique de haut-niveau.

Le Conseil municipal a approuvé le programme de cette opération le 27 mars 2019, puis, le 24 septembre 2020, l'avant-projet définitif pour un coût prévisionnel de 1766 222,84 € HT, hors options.

En raison du contexte caractérisé par une augmentation des prix des matériaux, la consultation a été moins favorable que prévu, des négociations ont donc été réalisées et des choix opérés (modification du réseau de chauffage, suppression de l'ascenseur au profit d'un élévateur...).

En outre, la passerelle entre les courts extérieurs et le club house n'a pas été retenue, il s'agissait d'une prestation supplémentaire éventuelle. La consultation pour la tribune intérieure a été infructueuse et n'a pas été relancée.

Ces deux équipements pourraient être réalisés en fonction des capacités financières en fonds propres du Tennis Club de Quimperlé.

Pour maîtriser le budget de l'opération, des soutiens extérieurs complémentaires ont été recherchés.

En plus du soutien financier prévu de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), du Conseil régional, du Conseil départemental et de Quimperlé Communauté, le Tennis Club Quimperlé a proposé son concours financier.

Ce concours est possible grâce au soutien de la Fédération Française de Tennis, le Groupe Bigard et la Société Ellé-Distribution (E. Leclerc).

La convention présentée en annexe formalise ce fonds de concours d'un montant de 220 000€ dont 100 000 € de la Fédération Française de tennis (FFT), 20 000€ de la Société Ellé-Distribution (E. Leclerc) et 100 000€ du Groupe Bigard.

Selon les termes de cette convention, le programme de rénovation sera conduit par la Ville, maître d'ouvrage et propriétaire de l'intégralité du complexe. Une convention de mise à disposition entre la Ville et le Tennis Club Quimperlé des installations à l'association formalisera les règles d'utilisation, d'entretien et de maintenance des locaux.

Le plan de financement actualisé se présente comme suit :

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	TAUX	Montant actualisé au 07/09/2021
1- TRAVAUX :	1 766 222,84 €	DETR 2019	6,07%	140 000,00
(hors prestations supplémentaires éventuelles)		DETR 2020	3,90%	90 000,00
		DSIL 2019	1,73%	40 000,00
Surplus suite à CAO du 19/05/2021	320 703,82 €			
		FFT (via fonds de concours TCQ)	4,33%	100 000,00
		CONSEIL REGIONAL	8,67%	200 000,00
		CONSEIL DEPARTEMENTAL (CT)	4,33%	100 000,00
2-MAITRISE D'ŒUVRE :	119 000,00 €	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	6,94%	160 119,57
		Groupe BIGARD (via fonds de concours TCQ)	4,33%	100 000,00
		SA Ellé Distribution, E.LECLERC (via fonds de concours TCQ)	0,87%	20 000,00
3- Divers - SPS-diagnostic	102 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	58,83%	1 357 807,09
TOTAL -HT-	2 307 926,66 €		100%	2 307 926,66
Coût TTC	2 769 511,99 €			

Le début des travaux est prévu en février 2022 pour une livraison prévisionnelle fin décembre 2022. Ce calendrier permet aux entreprises d'anticiper leurs commandes de matériaux et ainsi éviter les difficultés d'approvisionnement.

Propositions :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de ce programme de refonte du complexe tennistique de Kerbertrand
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'offre de concours du Tennis Club de Quimperlé.

Avis favorable de la commission sports du 8 septembre 2021

Avis favorable de la commission finances, évaluation des politiques publiques et administration générale, tranquillité publique du 15 septembre 2021

P.J. : projet de convention d'offre de concours

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à la majorité (3 voix contre).

Le Maire,
 Michaël QUERNEZ.